

SYNTHESE CHAP 12-2

CESSION D'IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

MOTS CLEFS : Cession. Amortissement complémentaire. Valeur nette comptable. Cession. Plus et moins value.

APPLICATIONS :
Livre de cours p 151 et 155 / Ex 5-6-7 / autre application
TD ZEBRON

Il arrive qu'une immobilisation ne soit plus utilisée par l'entreprise ou encore qu'elle soit remplacée par un bien plus performant. Elle peut être revendue ou mise au "rebut".

Lorsque cette immobilisation a encore une valeur vénale sur le marché, elle peut alors être revendue à un nouvel utilisateur. L'enregistrement comptable d'une telle opération s'effectue en 3 temps:

- 1) - Enregistrement de la Vente
- 2) - Détermination du complément d'amortissement au moment de la cession du bien.
- 3) - Enregistrement de la sortie de l'immobilisation du patrimoine de l'entreprise.

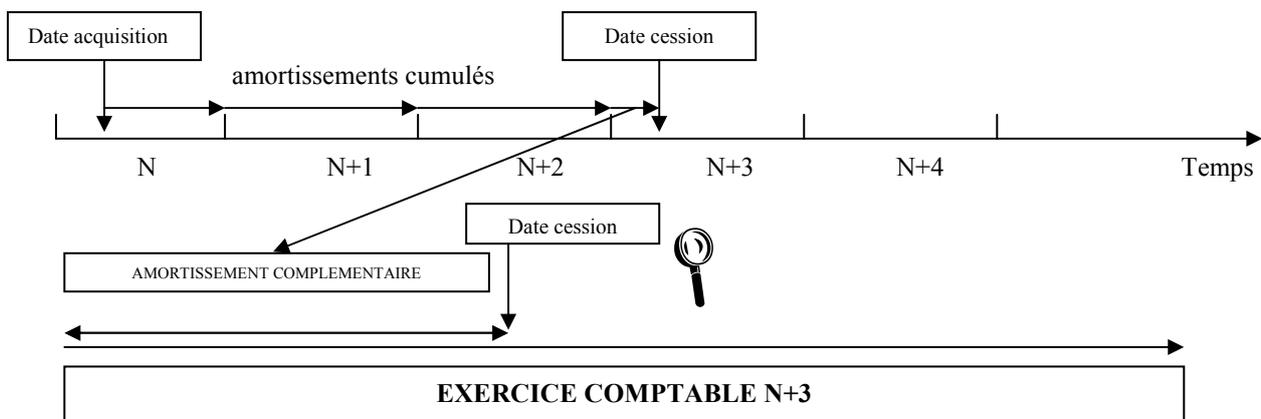
I/ L'ENREGISTREMENT DE LA VENTE ☞ Cf livre p 151 + Ex 5-6-7 +TD ZEBRON/CHAP 12

Cet enregistrement est effectué à la date de cession et s'enregistre de la manière suivante:

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
512 ou 462	Banque ou Créance sur cessions d'immobilisations	Prix de vente immob. TTC	
775	Produit des Cessions d'éléments d'actif		Prix de vente de l'immobilisat° H.T
44571	TVA Collectée		Tx TVA x Prix de vente de l'immobilisat° H.T

II/ LE COMPLEMENT D'AMORTISSEMENT ☞ Cf livre p 151 + Ex 5-6-7 +TD ZEBRON/CHAP 12

Il faut tenir compte d'un complément d'amortissement entre le début de l'exercice comptable et la date de la vente du bien. Il devra être comptabilisé au plus tard le 31/12 de l'année au cours de laquelle la cession a été réalisée:



N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	complément d'amortissement au prorata ou en UO	
28...	Amortissements des immobilisations		complément d'amortissement au prorata ou en UO

III/ LA SORTIE DU PATRIMOINE DU BIEN CEDE ☞ Cf livre p 151 + Ex 5-6-7 +TD ZEBRON

Il convient de solder les comptes relatifs aux biens cédés de telle sorte qu'ils n'apparaissent plus comme faisant partie du patrimoine de l'entreprise (**ACTIF DU BILAN**). L'écriture comptable à effectuer doit être enregistrée au plus tard lors de l'inventaire.

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
675	Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	VNC = Ct d'acq° - Amortissement cumulés	
281.	Amortissement immobilisations	Amortissement cumulés	
21...			Ct d'acq°HT

IV/ PLUS OU MOINS VALUE SUR CESSION D'ACTIF ☞ Cf livre p 151 + Ex 5-6-7 +TD ZEBRON

Se calcule par différence entre le solde du compte 775 et du compte 675 :

Si solde du compte 775- solde du compte 675 > 0 (+value) ☒ Impact + sur Résultat

Si solde du compte 775- solde du compte 675 < 0 (-value) ☒ Impact - sur Résultat